

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE : Madame ARBORE

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.11

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

(Rapporteur : Christophe FORTIN)
Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3 ;

Vu l'article 13 de la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

L'article L. 2312-1 du CGCT prévoit que, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à débat et le Conseil Municipal doit en prendre acte dans une délibération spécifique. Son contenu est défini à l'article D. 2312-3 du CGCT.

Ce rapport est transmis en annexe de la présente délibération.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE** :

- 1. DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Rapport sur les Orientations Budgétaires prises pour l'exercice 2024 et de la transmission du rapport prévu par l'article L. 2312-1 du CGCT.

Intervention de Monsieur MARINO MORABITO

« Ce document doit permettre d'établir un débat d'Orientations Budgétaires dans un délai minimum de deux mois avant l'examen du budget primitif.

C'est donc un document important dans la mesure où il établit à la fois un bilan des années précédentes et propose des orientations budgétaires pour l'avenir sur la base de projets portés par la collectivité et des engagements pluriannuels.

En cela, il doit aussi permettre d'éviter les erreurs du passé et porter une véritable ambition pour le futur, que ce soit en matière d'action sociale, écologique, urbaine ou d'un service public de qualité.

Or, à la lecture de ce document, nous pouvons nous rendre compte hélas qu'il n'en est rien, tant dans l'analyse que la vision proposée. Et compte tenu des enjeux qu'il sous-tend, il mériterait un véritable débat citoyen sortant du cadre technocratique du Conseil Municipal et des colonnes chiffrées du bilan.

Du contexte international à Ambérieu... (pages 2 à 12)

L'analyse est portée par une « novlangue néolibérale » où l'on parle pour commencer de « résilience de l'économie en 2023 ».

Malheureusement, ce langage évite de parler de la réalité et ce n'est pas l'économie qui est résiliente, au contraire elle exploite aujourd'hui plus que jamais autant la planète que les travailleuses et les travailleurs.

Les résilients sont ceux qui la font et ce partout dans le monde.

Et en particulier en France, les travailleuses payées 14% de moins à travail identique, le peuple que l'on fait travailler 2 années de plus en 2023, les droits au chômage qui sont réduits, les 9 millions de pauvres en France ...

Le rapport énonce que «Les disparités se creusent entre les régions» du monde ? Mais non, elles se creusent partout dans le monde entre les pauvres et les ultras riches.

Le ROB parle aussi de croissance en déplorant qu'elle doive ralentir à 2,9% pour 2024 ? Mais est-ce une bonne ou une mauvaise nouvelle ? Rappelons, qui dit croissance du PIB dit destruction des richesses naturelles, augmentation de la productivité sur le dos des travailleuses et travailleurs et donc des bénéficiaires des actionnaires.

Des « forces freinent la reprise » ? Le ROB parle de « pandémie, de guerre en Ukraine ou du durcissement de la politique monétaire pour réduire l'inflation »... qui d'ailleurs on le voit, a un effet contraire... Mais on ne parle nullement ici de la fiscalité au profit des multinationales et des milliardaires ? Des 100 milliards qui sortent tous les ans de la France dans les paradis fiscaux. C'est quand même 1/3 du budget annuel de l'État et cela n'est pas un problème ?

Le ROB parle aussi de la crise du secteur immobilier chinois, mais quand même en l'occurrence, c'est la crise du logement en France qui est dramatique ! 14 millions de personnes fragilisées et mal logées.

Le ROB nous parle encore du « choc climatique » à venir qui pourrait « provoquer de nouvelles flambées des prix des denrées alimentaires et de l'énergie ».

Mais que fait-on à Ambérieu pour l'amortir ?

Par contre, le rapport ne nous parle pas du recul, voire de la destruction massive dans le monde des services publics (gestion de l'eau, de l'énergie, des matières premières, de l'éducation, la santé ou encore la lutte contre le feu...), trop coûteux soit-disant !!!

A ce stade et face à ce constat, il aurait été intéressant de poser les sujets sur lesquels la politique locale à Ambérieu peut réfléchir et doit agir, notamment du coup pour être plus « résiliente »...

Comment faire face aux crises sociales, alimentaires, énergétiques ? En travaillant par exemple avec l'agriculture locale, victime de l'agrobusiness... Pourtant, à Ambérieu on fait le choix de prestataire privé extérieur, donc tout l'inverse.

Un service public doit rester un service public de qualité, et là nous perdons toutes nos valeurs de principe du service public au profit du capitalisme. Et en procédant ainsi, on déstructure toutes les égalités d'accès garantie par le service public, en privatisant le service public on ne permet plus de protéger les plus vulnérables.

La privatisation génère aussi des coûts supplémentaires (aujourd'hui, 30 000 €/an pour la cantine scolaire), tout comme pour le balayage des rues (900 000 €HT en page 44) ou la charge du linge par un prestataire (42 000 €HT)

Sur l'analyse rétrospective 2018-2023 (à partir de la page 13)

La présentation de la situation démographique montre une baisse de la population depuis 2018, avec 14 697 habitants en 2022. Mais qu'en est-il aujourd'hui... et demain ?

Y a-t-il notamment une étude prospective pour connaître l'évolution prévisible des effectifs scolaires et de la cantine en particulier ? Si oui, celle-ci arrive trop tard, des choix structurels ont été faits sans anticipation en ne prévoyant pas d'accueillir plus d'enfants dans les restaurants scolaires ...

Le rapport avance une bonne gestion avec notamment des comptes en équilibre et une réduction de la dette. On peut noter que le résultat cache une dette matérielle de ce mandat sur la dégradation de toutes les infrastructures et des équipements de la mairie (château des Échelles où il y a des fuites en toiture, isolation de Jean Jaurès...j'en passe et des meilleurs), et donc il s'agira un jour ou l'autre de rattraper... C'est ça la grande dette que vous allez nous laisser !

Ce résultat ne va pas sans quelques sacrifices : la baisse de l'entretien des bâtiments (-60 000 € en 6 ans), des voiries et des réseaux (-135 000 €).

On note aussi une baisse drastique des subventions aux associations de 126 000 €, passant de 666 199 € en 2018 à 539 904 € en 2023. Qu'en est-il pour la suite ?

*Le rapport avance une augmentation contenue des charges de personnel (+1,56% en page 16) mais à quel prix ? Ambérieu est près de 20 % en dessous des communes de même niveau en termes de dépenses de fonctionnement par habitant (page 18).
Des postes de plus en plus précaires : augmentation des effectifs mais équivalent temps plein constant (page 19), une large majorité de catégorie C moins bien payées (page 40).*

Pourtant pouvez-vous expliquer pourquoi malgré la diminution des titulaires de la fonction publique (-25 depuis 2018), les contractuels augmentent (+ 23) à ETP constant ?

Comment se fait-il aussi que les 8 475 496 € dépensés pour 189 équivalents temps plein, coûtent 44 843 €/an par ETP ?

Peut-on savoir quel est le salaire moyen ainsi que le salaire médian, y compris la répartition par décile ?

Parce que dans le même temps il est noté une hausse de 1,61 % des charges à caractère général, et comme déjà évoqué liées à l'externalisation mais aussi aux choix des dépenses sur la sécurité ou vidéoprotection.

En page 22, on constate que les locations d'immeubles baissent passant de 989 477 € en 2018 à 697 652 € (-291 825 €/an quand même). À quoi est-ce lié ? À la vente du foncier communal ? Pensez-vous continuer ?

En page 25, l'épargne par habitant augmente à 267 € après avoir été catastrophique en 2019... et 2020. On tire les leçons du passé, mais à quels prix ?

Certes les dotations d'État (page 27) baissent de 1 569 108 € en 2018 à 1 542 165 € en 2023, avec une perte de 26 943 €, mais finalement, ce n'est pas si important... Par contre, en page 28, nous sommes surpris de voir que les attributions de compensations de la CCPA restent constantes depuis 2018 (à 1 euro près) avec 2 269 080 € en 2023. Pourquoi ? La CCPA ne prend-elle pas en compte la conjoncture actuelle d'inflation ?

Alors, on peut tirer le bilan du passé : faire des économies c'est bien, mais dépenser correctement c'est mieux !

Pour l'avenir, pourquoi avoir un plan de désendettement aussi important s'il n'y a pas d'investissement réel prévu dans les 3 ans ? Est-ce pour garder des capacités d'investissement pour les enfants, le projet de requalification de la base aérienne... ou d'autres projets ?

On apprend aussi la finalisation du déploiement de la vidéoprotection avec 220 000 € supplémentaires en 2024. Nous en sommes à combien au total ? Il faudrait un bilan pour savoir comment l'argent est dépensé....

Et pour conclure car ce sujet est notre lutte du moment !

Nous apprenons qu'après l'abandon de la cuisine centrale au château des Échelles, rien n'est prévu. Pas d'entretien ? pas d'aménagement ? Que va devenir cette cuisine ?

D'autant que les chiffres qui ont été annoncés le 13 Mars 2024 lors de votre réunion publique, sans en avoir parlé au conseil municipal, seraient de 4 000 0000 € pour avoir une vraie cuisine en état à Ambérieu ? Alors qu'il me semble qu'un AMO avait estimé ce coût en 2018 à 2 000 000 €, je veux bien comprendre qu'il y a eu une conjoncture d'inflation depuis, mais pas du simple au double. Mentiriez-vous sur ces chiffres ?

Ce qui ne correspond ni à la réalité qui est deux fois moins importantes mais ni au coût réel pour la collectivité puisqu'il faut prendre en compte les subventions liées à un tel projet.

On peut citer en exemple le projet HAISSOR qui ne vous a coûté que 20 % du montant total...

On pourrait croire ici que l'argument du coût était utilisé pour ne rien faire... »

Monsieur FORTIN précise que l'approche n'est évidemment pas la même, car la sienne est pragmatique et réaliste et non idéologique et dogmatique.

Monsieur MARINO MORABITO répond que le pragmatisme n'est qu'économique.

Madame FALCON revient sur les AC qui ne bougent pas, ce qui est normal puisque c'est en lien avec les compétences prises par la CCPA. Tant que ces compétences n'évoluent pas, alors les AC ne bougent pas. La CCPA verse d'autres compensations via la DSC ou encore une subvention par exemple pour le centre nautique.

Monsieur le Maire ajoute que la CCPA réalise également des apports en investissement sur le territoire : elle a financé un gymnase qui profite aux ambarrois. Il ajoute qu'il se battra pour le fonds de concours.

Monsieur MARINO MORABITO rappelle le rapport de la CRC qui explique que la ville d'Ambérieu n'est pas assez identifiée comme une ville Centre et de fait, ne bénéficie pas des équilibres nécessaires.

Monsieur le Maire confirme, mais rappelle qu'il fut un temps où la présence ambarroise n'a pas été assez importante auprès de la CCPA pour confirmer cette place. Il ajoute qu'il sait que les infrastructures bénéficient à l'ensemble du bassin de vie.

Monsieur GUEUR complète en expliquant que la baisse des ETP est en lien direct avec le constat de nombreux temps partiels de droit pour élever des enfants. L'augmentation des contractuels est directement liée à la baisse d'intérêt et d'attrait des emplois de la fonction publique.

Madame QUELIN interroge sur les types d'emplois pour lesquels il y a des difficultés de recrutement.

Monsieur GUEUR répond qu'il est difficile de recruter sur plusieurs filières et cite le service technique et la crèche entre autres.

Monsieur BLANC précise que la cuisine centrale va être transformée en restaurant satellite car la ville souhaite poursuivre la fourniture de repas pour le centre de loisirs.

Intervention Rémi CHRISTIN

« Monsieur le Maire,

Nous allons nous centrer sur notre ville et notre territoire.

A l'échelle du territoire :

- *On peut regretter des aides toujours insuffisantes de la Communauté de Communes dans le développement de la principale ville centre.*

A l'échelle de la ville, concernant 2023 :

- *Une stagnation du nombre d'habitants qui se poursuit et qui interroge. Alors que les programmes immobiliers s'intensifient, nous ne gagnons pas d'habitants. Des habitants partent donc ?*
- *Concernant la situation financière vous évoquez à plusieurs reprises les efforts réalisés depuis 3 ans (2020) de gestion stricte et rigoureuse des dépenses. La rigueur, disons-le ! 3 ans ? Non parlons vrai. Cela fait 10 ans ! Votre volonté de gommer régulièrement le 1^{er} mandat devient une habitude. Disons-le : la droite est à la tête de la ville depuis 10 ans ! 10 budgets de rigueur, 10 budgets d'investissements de fonctionnement, 10 budgets où les projets d'investissement se font attendre, 10 budgets de refus de plans pluriannuels d'investissement sur des sujets prioritaires : la voirie, la jeunesse, les mobilités..., 10 budgets qui ont permis de mettre en évidence le manque de projection pour le développement des services et infrastructures de la ville afin qu'ils soient adaptés à la concentration croissante de population, c'est-à-dire à la densification.*
- *On assiste enfin en 2023 à une remontée (encore timide) en investissements après la chute entre 2018 et 2020 montrant une inertie de projets non structurants sur le 1^{er} mandat. Cependant pouvez-vous nous expliquer en page 38 pourquoi seulement 31.96% des dépenses d'investissement ont été réalisées VS le budgétisé ?*
- *Puis nous constatons : une hausse des recettes de fiscalité non négligeable ! La récupération de la part départementale sur la taxe foncière est significative pour la ville, avec l'évolution des bases : une fiscalité locale passant de 3.3 Millions d'€ à 9.7.*
- *Une épargne nette consolidée ainsi que le non recours à l'emprunt.*

En perspectives pour 2024 :

- *Vos prévisions budgétaires mettent bien en avant l'externalisation menée de services et prestations de la ville : les dépenses de régies sont en recul de 66%, la présence d'un marché de balayage mécanisé (90K€) (revoilà notre fameuse balayeuse, elle nous avait bien manquée !), après les espaces verts puis bien sûr la restauration scolaire... Un désengagement dans les politiques publiques qui inquiète pour l'avenir.*
- *Concernant la jeunesse, il est indiqué la reprise en gestion du service jeunesse pour 50K€ au sein de la direction générale des services. Pouvez vous préciser l'organisation du service jeunesse car nous n'avons aucune information sur celui-ci, la commission jeunesse ne s'étant jamais réunie.*
- *Concernant les investissements projetés en 2023 : le désenfumage de la galerie Malraux (nous l'avions déjà au budget 2023 pourquoi ce retard ?), enfin des projets issus du dispositif d'Etat Cœur de ville, bonne nouvelle ! Rien sur les voiries...*

- *Sur les perspectives 2024-2029 : il est fait état des lieux du projet Place Pierre Sépard avec requalification de la place et construction de bâtiments communaux avec crèche, centre social, annexe hôtel de ville, salle communale. Heureux d'entendre cette perspective, longtemps appelée de nos vœux et mise en avant régulièrement par notre équipe !*

Au final, la dette, oui, vous l'avez baissée. Cependant, nous le redisons ce soir : votre dette n'est pas une dette du présent mais une dette différée. Car le sous-investissement de la rigueur depuis 10 ans a entraîné des retards d'équipements, des infrastructures ou services qui ouvrent et qui sont sous dimensionnés. Pour la 10^{ème} fois nous prenons acte de ce rapport mais nous attendons toujours que les projets sortent de terre ces mois à venir. »

Madame FALCON explique que la politique jeunesse est co-pilotée par Madame GRIMAL et elle-même. Une coordonnatrice jeunesse a été recrutée l'année dernière et la structuration du service jeunesse s'est finalisée par la réintégration à temps plein d'une personne au sein des effectifs, assurant ainsi la responsabilité du service jeunesse et celle de la politique de la ville. Une réelle politique jeunesse a été engagée, avec le recrutement d'un animateur jeunesse, mais la pénurie de candidat est réelle. Madame GRIMAL complète en expliquant que le service a été placé sous la responsabilité de la DGS car ce sont des actions qui apparaissent très transversales.

Monsieur le Maire ajoute que des actions sont déjà mises en place et que les délibérations présentées dans ce conseil illustreront le travail accompli.

Monsieur le Maire explique que les 31 % de dépenses réalisés s'expliquent par le fait que les provisions sont intégrées et ne peuvent être, par défaut, réalisées, ces dernières étant destinées à financer les futurs travaux.

Concernant l'ANRU, un comité de pilotage est prévu le 19 mars et devrait acter le nouveau contrat politique de Ville. Parallèlement, l'objet de l'ANRU portait sur la réhabilitation et la transformation du parvis de la gare et du Pôle d'Echange Multimodal.

La « friche Cordier » fera également l'objet d'une réhabilitation par la CCPA.

Le dernier pilier concerne la Ville et la place Sépard. Le maître d'œuvre de la place Sépard a été sélectionné en début d'année 2023. Cependant, à l'été 2023, malgré tout le travail réalisé, Alliade Habitat, partenaire majeur de la restructuration de la place, a annoncé se retirer du projet. Cette information a été confirmée en octobre 2023. Un projet a donc immédiatement été proposé, porté uniquement par la Ville, avec une crèche, le centre social et une annexe de l'hôtel de ville. Le projet a été accepté par Madame la Préfète et une validation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine est attendue. Si tout se passe bien, le projet pourra de nouveau se poursuivre. Cette situation est regrettable car la Ville se retrouve tributaire de l'abandon par ses partenaires.

Madame QUELIN s'étonne de n'apprendre ces informations que lors de ce conseil : elle dit découvrir avec bonheur la création d'une micro crèche, mais il n'y a pas eu de commission.

Monsieur le Maire précise que l'abandon d'Alliade n'a été confirmé qu'en octobre et que le ROB doit présenter des projections. Le projet a été présenté par la Ville en parallèle, mais il n'est encore pas validé officiellement. Il ne souhaite donc pas communiquer tant qu'il n'a pas la certitude de réaliser ce projet, au regard des nombreuses déconvenues déjà rencontrées.

Madame QUELIN, en sa qualité de conseillère municipale, souhaiterait avoir davantage d'informations et de communication. Elle dit être sous-informée et rappelle que les conseils municipaux ont lieu tous les 3 mois. Malgré cela, l'information n'est donnée qu'aujourd'hui.

Madame FALCON explique que depuis qu'elle est en charge du projet, elle passe d'espoir en désespoir. Elle dit avoir insisté pour réaliser une micro-crèche et a demandé à la CAF très rapidement leur accompagnement financier. Mais suite aux attermolements d'Alliade, la question sur la réalisation est réelle, car les financements ne sont maintenus que jusqu'en septembre 2025. Elle insiste sur le fait qu'il était impossible de communiquer tant que la Ville n'avait pas la certitude de pouvoir, ne serait-ce que de récupérer le terrain initialement dévolu à Alliade.

Monsieur le Maire complète en précisant que le Centre Social a toujours été prévu sur ce site. Cela a été évoqué depuis plusieurs années, tout comme la crèche.

Monsieur GUERRY ne conteste pas le projet car il correspond aux demandes. La question pour lui est le fonctionnement démocratique où les commissions ne sont pas consultées ou réunies. Il reproche que la commission « politique de la ville » à laquelle il fait partie, n'ait pas été informée du désengagement d'Alliade. Il dit le découvrir aujourd'hui.

Madame FALCON rappelle que la commission s'est réunie il y a un mois et que Monsieur GUERRY n'était pas présent. Il était question de valider le projet du futur contrat. Elle regrette d'ailleurs l'absentéisme sur ces temps de réunion.

Monsieur GUERRY répond qu'il était engagé pour une autre instance et qu'il a demandé un compte-rendu.

Monsieur GUERRY souhaite également préciser que concernant la CCPA, le projet de Fonds de Concours a été critiqué par tous, et qu'il a été le seul à voter contre.

Monsieur le Maire reprecise que la Politique de la Ville n'est pas l'ANRU. L'aménagement ne relève pas de la Politique de la Ville mais de l'ANRU.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 22 mars 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-21010046-20240315-DEL_2024_01_11-DE
Date de télétransmission : 27/03/2024
Date de réception préfecture : 27/03/2024